

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 488

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« a »

insérer les mots :

« , en cohérence avec les autres politiques publiques de la France, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par les députés socialistes et apparentés vise à réaffirmer que la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales constitue l'occasion de respecter le principe de cohérence en tenant compte des incidences transnationales et des conséquences à long terme des politiques publiques qui impactent les pays en développement.